

Décision du Maire

N° 2026-013

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Travaux d'entretien et de maintenance de l'éclairage public - Années 2026 à 2029 - Accord cadre sur procédure adaptée

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que dans le cadre de ses activités le service Bâtiments – Logistique – Espaces publics doit faire exécuter, pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029, des travaux d'entretien et de maintenance de l'éclairage public ;
- Considérant que ces travaux sont déterminés au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commandes ;
- Considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 9 janvier 2026 ;
- Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;
- Considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un accord cadre avec l'entreprise HAEFELI (70200 LURE) pour un **montant minimal de 130 000,00 € HT et maximal de 600 000,00 € HT**, pour une durée de 4 ans.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 6 Février 2026

Le Maire

Déposée en Sous-Préfecture le :

06/02/2026



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 09/02/2026